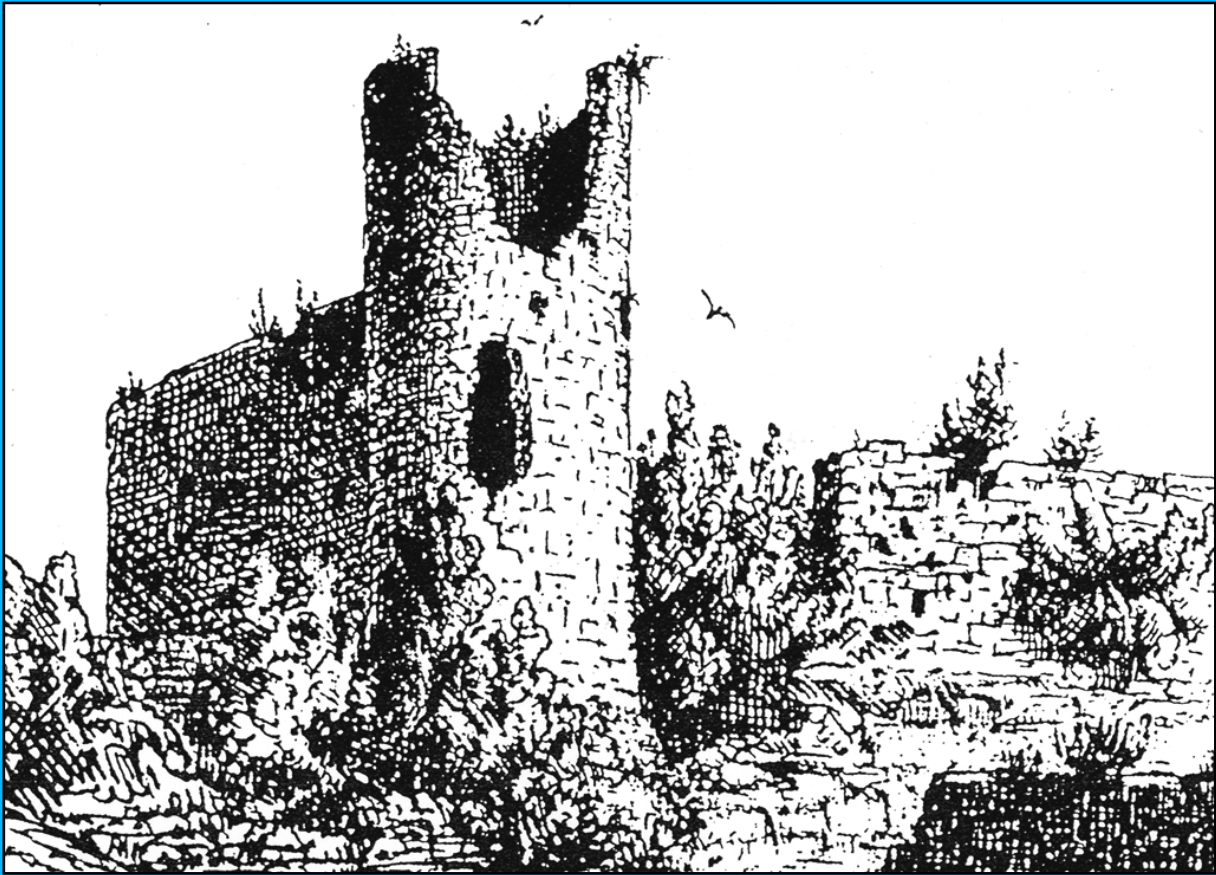


Enceinte du château de la Millière au XIXème siècle



LA MILLIÈRE : “Dictionnaire topographique. M. L. Redet.-1881-”

Château en ruine, village et bois, commune de Romagne. Anciennement, prieuré et seigneurie. - *Milleria*, 1257 (Chapitre de Saint-Hilaire, t.1, p.287).- *La Milhère*, 1313 (seign. de la Millière).- *La Millère*, 1459 (prieuré de la Millière).- *La Millière*, 1504; *chastel et forteresse de la Millyère*, 1619 (seign. de la Millière).

Le prieuré de Sainte-Catherine de la Millière, de l'ordre de Saint-Augustin, dépendait de l'abbaye de Saint-Séverin (Charente-Maritime). - La seigneurie de la Millière, érigée en châtellenie en 1609 (seign. de Couhé, inv. t.1, p. 189), relevait du marquisat de Couhé.

LE VILLAGE DE LA MILLIÈRE

Le village de la Millière est bâti au point de rencontre de la vallée noire, actuellement vallée sèche, mais où coulait un ruisseau sur la carte de Cassini, et de la vallée du Clain. Plusieurs chemins s'y réunissent pour franchir la rivière, guéable en cet endroit. Du reste, ce passage, de tout temps fréquenté, a dû être de bonne heure pourvu d'un pont, et au XVIIème siècle c'était encore la route que suivaient les troupes allant de Poitiers à Angoulême.

Une voie romaine passait à cet endroit et un temple gallo-romain était érigé au-dessus du village de la Baudonnière, à droite de la route de Champagné. La pierre de l'autel était encore visible devant une maison du village à la fin du XXème siècle.

On a trouvé dans le village au XIXème siècle 37 médailles en argent, dont 4 consulaires et les 33 autres gauloises. (*Mémoires des Antiquaires de l'Ouest 1837-1838- Bulletin A.O. 1860*).

Le village, dominé par un château dont il reste peu de choses, avec son vieux pont et ses maisons anciennes a gardé un cachet médiéval. Au début du XXème siècle existait un moulin à huile près du gué. On trouve des traces d'extraction de pierres pour la construction ou pour fabriquer de la chaux dans plusieurs fours dont on voit encore les ruines.

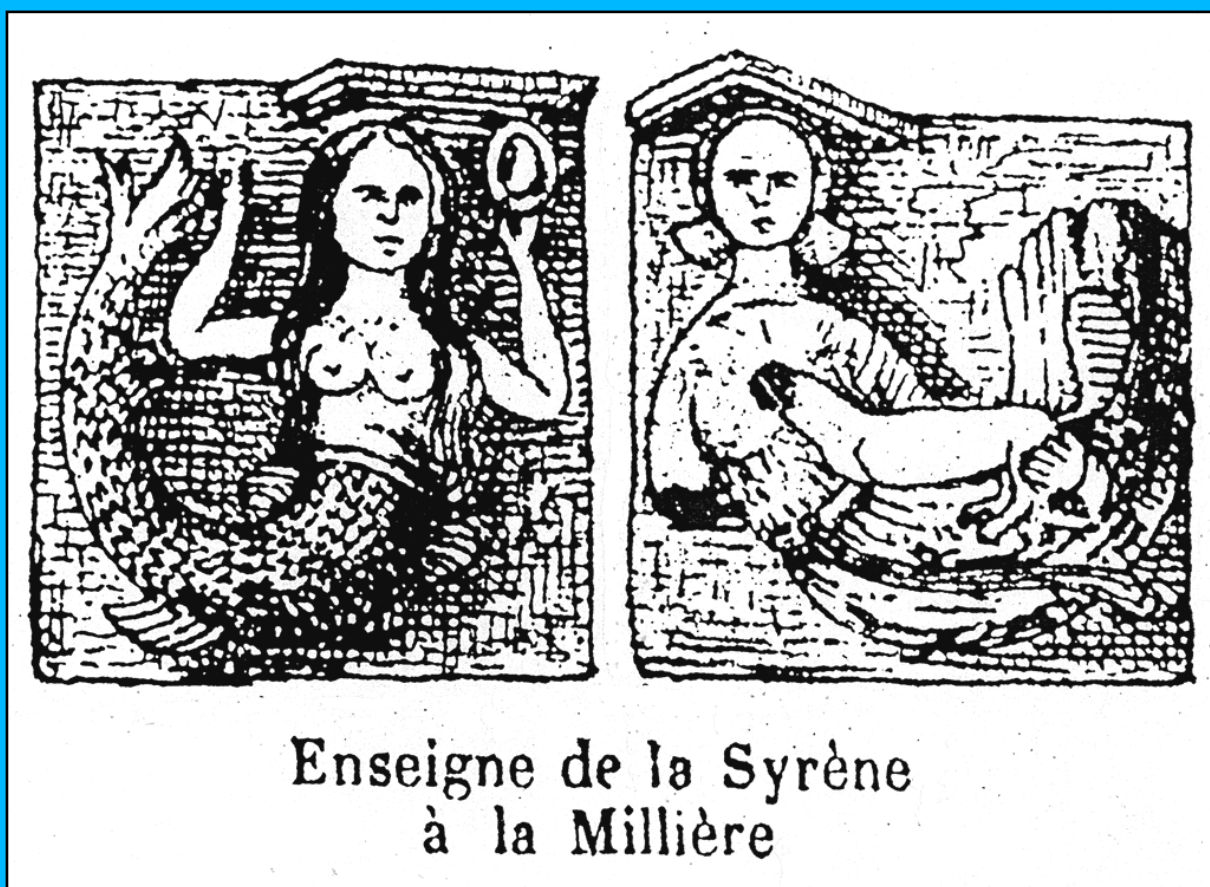
« Si l'on en croit une sinistre tradition, plus d'un voyageur arrivé le soir à la Millière

n'en serait jamais reparti. Sur le bord de la route, du côté opposé au château, on voit une vieille maison adossée au rocher et qui s'appelait autrefois "le Logis de la Syrène". L'enseigne y est encore; ce sont deux pierres taillées en relief et insérées dans la muraille. L'une représente une jeune femme à la poitrine opulente et nue, tenant dans la main gauche un miroir, et dont le corps, au-dessous du buste, prend la forme d'un poisson ; c'est la syrène antique. La longue robe de l'autre dissimule à peine une affreuse queue de reptile ; c'est la fée du Poitou, la Mélusine. Elle tient dans ses bras un renard qu'elle caresse. Ces emblèmes de séduction et de ruse, choisis comme enseigne par l'hôtelier de la Millière, auraient dû donner à réfléchir aux voyageurs ; mais qui pouvait croire que lui-même leur prêchait la défiance. Il les avertissait cependant, l'une des deux enchanteresses montrant même le miroir qui est le symbole de la vérité ».¹

L'aubergiste faisait passer le client qu'il voulait dévaliser sur une trappe dissimulée dans le plancher et le faisait basculer dans un puits. Ce puits a été comblé au début du XXème siècle par le propriétaire de l'époque, lui-même aubergiste et on en voit toujours l'emplacement dans le cellier.

D'après le pasteur Lièvre, si ce réduit n'a pas eu cette terrible destination, il aurait pu dans des temps malheureux, servir de cachette aux gens de la maison.

Il y avait également à la Millière un prieuré sous le vocable de Sainte Catherine, dépendant de l'abbaye de Saint Séverin, près d'Aulnay de Saintonge, au revenu de 1 000 livres à l'origine. Il formait une sinécure et ne jouissait plus que de 500 à 600 livres de revenu lorsque en 1634, entièrement ruiné, le seigneur de la Millière s'empare de la chapelle et de la maison prieurale et les incorporent à son château. Le service est alors transféré en l'église de Romagne, mais il ne s'y fera pas. (*Pouillé du diocèse de Poitiers. Collection de Mr l'Évêque*)



¹ Pasteur Lièvre, *Couhé et ses environs*, p. 252-253.

LE CHÂTEAU DE LA MILLIÈRE.

"La féodalité trouvant le site à sa convenance, y avait élevé un château qui commandait à la fois le pont et le gué ainsi que le ravin et qu'on trouve souvent désigné sous le nom un peu emphatique de forteresse.

De ce fort, il ne reste plus guère qu'une partie des douves qui le protégeait. Tout le reste paraît avoir été rebâti vers la fin du 16^{ème} siècle. Deux tours en ruines et quelques pans de murs sont aussi tout ce qui subsiste de cette reconstruction, où les commodités de la vie étaient encore sacrifiées à la sécurité. (Le château aurait été détruit lors des guerres de religion. Voir le chapitre « Les seigneurs de la Millière »)

De 1719 à 1721, le seigneur de la Millière, à l'exemple de celui de Couhé, reconstruisit son habitation dans un genre plus moderne, où plutôt y ajouta, parallèlement à la rivière, un corps de logis composé d'un rez-de-chaussée terminé par 2 pavillons. (Sur le cadastre de 1869 le château figure sous forme de ruines et il n'y a qu'un seul pavillon.)

Le nouveau bâtiment reposait en partie sur des voûtes établies pour niveler le sol et utilisées pour des caves, dans lesquelles on n'eut pas vu des casemates si on avait remarqué que les embrasures, recevant le jour presque à l'aplomb, ne pourraient menacer que le ciel. (C'est à cette occasion que furent construites les salles D et E). Ces caveaux et quelques servitudes sont tout ce qu'on a épargné lorsque le château, vendu par la Nation, fut rasé par l'acquéreur."

Le Pasteur Lièvre a écrit ces lignes en 1872. Je ne sais s'il a entendu évoquer les casemates par la tradition populaire ou s'il en a trouvé la trace dans des documents. De toute façon, il n'a dû explorer les souterrains que superficiellement. En effet, s'il existe effectivement des ouvertures débouchant dans le plafond des diverses salles souterraines, il y a également dans les salles A, B et C, les plus anciennes, des embrasures en forme d'archères à hauteur d'homme, qui ouvraient sur la vallée et qui ont été bouchées par un apport de terre à l'extérieur.

Ajoutons aux archères le fait que la porte qui séparait les salles B et C se « barrait » de l'intérieur (fermer par une barre métallique ou en bois mise en travers de l'ouverture), fait songer quoiqu'en pense le pasteur Lièvre, effectivement à des casemates ou tout au moins à un refuge. (Une cave ou un magasin se ferme de l'extérieur et non de l'intérieur).

Il y avait, de plus, possibilité de tir croisé entre l'archère de la salle A et les archères des salles B et C.

Voici, par ailleurs, ce qu'écrit M. Coquillaud dans le répertoire archéologique de l'arrondissement de Civray en 1926 : *"L'ancien château de La Millière, actuellement entièrement ruiné, s'élevait fort probablement sur l'emplacement d'une ancienne motte fortifiée. D'ailleurs, il existait dans ce logis une chambre taillée dans le roc, sans porte ni fenêtre. On y accédait par une trappe placée en haut. Les seigneurs de La Millière se seraient donc contentés d'utiliser à nouveau ce que les Celtes, d'abord et les Romains ensuite, avaient apprécié. En effet, on a trouvé, tout près, il y a quelques années, 37 médailles en argent, dont 4 consulaires et les 33 autres gauloises."*

La seule chambre taillée dans le roc, est, à ma connaissance, la salle A des souterrains. Mais, comme elle ne correspond pas exactement à la description donnée dans le répertoire archéologique, il en existe peut-être une autre qui aurait été comblée.

LES SOUTERRAINS DU CHÂTEAU DE LA MILLIÈRE

SALLE A (voir plan)

Souterrain refuge taillé dans le roc. La roche étant clivée et traversée par de nombreuses failles, la forme de la salle, avec une sorte de pilier central, doit être volontaire pour limiter la portée du plafond.

À l'origine, l'entrée s'effectuait par une porte maçonnée, ouvrant à flanc de coteau sur la vallée. La feuillure de la porte était à l'extérieur et elle se fermait de l'intérieur à l'aide de deux barres s'encastrant dans la roche de chaque côté, ce qui évoque bien un refuge.

Ces souterrains refuges sont par ailleurs fréquents dans la zone de calcaire oxfordien qui s'étend de la Mothe à Civray. D'après certains auteurs, l'usage des souterrains est antérieur au 1er siècle de notre ère, puisque les auteurs latins parlent de l'habitude qu'avaient les Gaulois d'y chercher un abri contre le froid et de s'y réfugier en cas d'invasion.

Par la suite cette porte a été rétrécie en largeur par la construction d'un mur sur le côté droit et, en hauteur, par l'adjonction d'un linteau supplémentaire constitué par un bloc de pierre encastré dans la roche. Il n'y a plus de système de fermeture prévu : pas de feuillure ni d'encastrement pour des barres. Il s'agit donc de la transformation de la porte en archère (d'une dimension identique aux archères des salles B et C).

On a dû également creuser pour abaisser le niveau du sol, car cette ouverture se trouve à 1 mètre au-dessus du sol ce qui serait curieux dans le cas d'une porte, mais est normal pour une archère. (La hauteur de la voûte aurait été primitivement de 2 mètres environ ce qui est suffisant dans le cas d'un refuge, d'autant que la taille moyenne des hommes de cette époque n'excédait guère 1m50.)

Cette archère a été obstruée par du remblai lors du nivellement du terrain pour construire le dernier château. (En creusant la terre derrière cette archère j'ai trouvé un morceau de mâchoire de sanglier ou de porc ainsi que des débris de poterie ce qui indique qu'il s'agit bien de remblai).

La transformation de la porte en archère, ainsi que le creusement dans le roc de l'escalier reliant cette salle à la salle B ont certainement été effectués en même temps que la construction des salles B et C. Cet escalier d'accès comporte 15 marches également taillées dans la roche et de formes irrégulières.

Il semble qu'on a également creusé, ou essayé de creuser, une cheminée d'aération dans la roche dans la paroi opposée à la porte à moins qu'il n'ait s'agit d'une trappe d'accès. Dans ce cas, ce serait peut-être la salle signalée par M. Coquillaud dans le répertoire archéologique de l'arrondissement de Civray.

SALLE B

Salle entièrement en maçonnerie. La seule de plan trapézoïdal. La voûte est en plein cintre comme celle de la salle C.

Une ouverture, en forme d'archère, à 1m20 du sol est percée dans l'angle du mur de

l'extrémité la plus étroite, elle débouchait à flanc de coteau.

Lors de la construction du château, l'ouverture s'est trouvée enterrée et une cheminée d'aération a été construite dans l'épaisseur du mur pour en faire une cave.

Le mur opposé a été remanié, peut-être à la suite d'un éboulement ou pour le renforcer, lors de la construction du corps de logis au-dessus.

Il était possible de « barrer » la porte de communication avec la salle C de l'intérieur, ce qui fait penser également à un refuge ou à une casemate

SALLE C

De même facture que la salle B.

Cette salle a dû être diminuée en largeur, car l'archère se trouve en partie bouchée par le mur mitoyen avec la salle B. Dans le passage reliant ces 2 salles on peut voir qu'il y a en fait 2 murs accolés, certainement pour renforcer lors de la construction du château au-dessus.

Dans le coin opposé à l'archère existait une porte. Celle-ci, contrairement à celle de la salle A se fermait de l'extérieur. Ces casemates ont donc certainement été transformées en caves ou en magasins lors de la construction du château primitif.

L'accès primitif aux casemates devait s'effectuer par le couloir de communication entre la salle C et la salle D. En effet, ce couloir est voûté en triangle, comme celui communiquant avec la salle B, à son extrémité côté salle C et plein cintre côté salle D. Ceci indique qu'une ouverture a été pratiquée à cet endroit lors de la construction de la salle C pour servir d'entrée aux casemates.

Une cheminée d'aération a été pratiquée dans l'épaisseur du mur, à côté de l'ancienne porte qui est également obstruée par du remblai.

SALLES D et E

Ces 2 salles sont identiques.

Entièrement maçonnées et d'une facture plus élaborée que les salles B et C, elles sont dotées d'une cheminée d'aération prise dans l'épaisseur du mur et la voûte est en arc surhaussé. Elles sont reliées par une ouverture voûtée en plein cintre et la salle D communique avec la salle C par un escalier de 5 marches.

Ces 2 salles ont été prévues à la construction pour servir de magasin ou de caves. L'escalier d'accès qui partait du pavillon débouche dans la salle D et comporte 18 marches.

Le mur de la salle E, mitoyen avec le mur des douves est en partie éboulé ainsi qu'une partie de la voûte. (1996).

Le sol des salles est recouvert par un carrelage grossier composé de carreaux de terre cuite de 13cm x 13cm et de 2,5cm d'épaisseur ou de 11 cm x 11 cm et d'une épaisseur identique. Ce carrelage est recouvert par une couche de terre de quelques centimètres.

En résumé, d'après les observations précédentes, il est vraisemblable que les différentes phases de construction de ces salles souterraines ont été les suivantes :

1- La salle A, creusée dans le roc, date certainement de l'époque gauloise et a servi de refuge à l'origine, puis de casemate après la construction des salles B et C époque où la porte d'accès a été transformée en archère.

2- Les salles B et C étaient conçues pour être des casemates enterrées. Leur accès se faisait par une entrée située à l'emplacement du couloir de communication avec la salle D. L'escalier reliant la salle B à la salle A a été percé à cette époque.

Lors de la construction du château primitif, de casemates les salles A, B, C, sont devenues des caves ou des magasins et on a ouvert une porte d'accès dans la salle C ainsi qu'un soupirail.

Ces casemates faisaient peut-être partie de la motte mérovingienne qui aurait occupé le site à l'origine.

3- La construction des salles D et E ainsi que le percement de la cheminée d'aération de la salle B se sont effectués lors du nivellement du terrain pour la construction du nouveau château.

LES SEIGNEURS DE LA MILLIÈRE.

I – Hugue et Simon de PRISSAY – Cités en 1260 et 1313. Leurs gisants, provenant de l'église de Ceaux en Couhé sont au musée de Poitiers.

Ci-contre, gisant d'un de Prissay, seconde moitié du XIIIème siècle. D'après une gravure de P.A. Brouillet.

II – Louis de FÉDEAU (ou FESDEAU) - Chevalier, seigneur de la Millière (Romagne, Vienne), de Villemor en Montmorillonais (Vienne), servit dans les guerres contre les Anglais.

Il épousa vers 1330, **Contour de CHANAC**, fille de Guy, Ec., sgr. de Bourg-Archambault, et de Isabelle de Monberon qui était veuve en 1360. Ils eurent, au moins : **1°- Louis**, qui suit ; **2°- Guillaume**, chanoine de Paris et doyen de Poitiers, qui fut en 1384, légataire de son oncle Guillaume de Chanac ; **3°- Isabelle**, nommée dans un acte de 1384.

III – Louis de FÉDEAU – Chev., sgr de la Millière, la Berlière (Nanteuil, 79), le Breuil (Chenay), servait comme Chevalier bachelier dans la compagnie d'Aimery de Rochechouard, sénéchal du Limousin, en 1379-1391. Il fit aveu à Civray en 1388 pour la dime de Passac (Champniers, Vienne). (*Arch. Vienne, Grand Gauthier*).

Marié à **Marguerite d'ARCHIAC**, fille de Jean, Chev. sgr de Saint-Germain-sur-Vienne et de Vivonne. Il en eut : **1°- Catherine**, mariée à Louis de Nuchèze, Chev. décédé avant 1437 sans postérité ; **2°- Jeanne**, dame de la Millière, la Berlière, mariée le 15 janvier 1406 à Jean Gourjault, Ec., sgr de Mauprié ; **3°- Marguerite**, mariée d'abord à Guillaume de Vézançay, puis à Guillaume de la Roche, Chev., sgr du Vieux-Varèze ; **4°- Contour**, mariée d'abord à Hugues de Nuchèze, Ec. qui fit aveu en 1418 à Civray pour Passac (*Arch. Nat. ms*) ; puis à Nicolas de Montlouis, Ec. sgr d'Oradour.

IV – Jean II GOURJAULT – Ec., sgr de Mauprié, Miauray, la Gonterie, la Berlière (Nanteuil, 79), etc, comparut comme écuyer à 4 montres ou revues, la 1^{ère} du 6 avril 1385, passée à Niort et commandée par Jean de Torssy ; la seconde au mois de juin de la même année, la 3^{ème} du 6 avril 1386 et la 4^{ème} du 1^{er} avril 1387, servant alors contre les Anglais en la compagnie de Renaud de Vivonne, sire de Thors et passée à Poitiers.

Il avait épousé, le 15 janvier 1406, (*Catarelli, not. à Poitiers*), **Jeanne de FÉDEAU**, fille de Louis, Chev. sgr de la Millière, la Berlière, etc, et de Marguerite d'Archiac, qui lui apporte en dot, les fiefs de la Millière et de la Berlière avec toutes leurs appartenances et dépendances et à cause de laquelle il reçut plusieurs



aveux pour la terre de la Berlière les 4 avril et 6 mai 1407, 25 novembre 1409 et 2 juillet 1411. Il eurent pour enfants : 1°- **Jean**, qui suit ; 2°- **Jeanne**, qui vivait le 6 juin 1420 mais devait être décédée en 1423.

Comme administrateur de son fils Jean, il fait le dénombrement de la Millière le 26 février 1423. (*Arch. Vienne, Couhé registre 196*).

Il épousa en secondes noces **Jeanne de SAINT-GELAIS**, fille de Charles, Chev. sgr de St-Gelais et de Yolande Bouchard dont il eut : 3°- **François**, Ec. sgr de la Gonterie (La Quinterie) qui, voulant aller en l'armée du roi en la compagnie de Mgr le Dauphin vers le pays de Lorraine, fit son testament le 1^{er} juin 1444 et mourut au service du roi, en Allemagne avant le 1^{er} juin 1448 ; 4°- **Léonnet**, Ec. sgr de Miauray, reçu aveu de l'hébergement de la Juire, dit Boisgrollier, le 28 février 1443, de Pierre Lévesque (*Arch. de Boisgrollier*) et devint homme d'armes des ordonnances du roi, suivant des lettres de sauvegarde qui lui furent accordées le 2 mars 1464. Il avait épousé Souveraine de Brillac, fille de Guyard, Chev. sgr de Brillac et de Marthe de Pompadour ; 5°- **Claude**, qui est cité le 27 novembre 1463 dans un partage fait entre Jeanne de St-Gelais, veuve de Jean Gourjault, Jean leur aîné, Claude, autre fils et Léonnet leur frère. (*Nouv. d'Hozier, 160, Doss. 3622*)

Le 5 août 1429, Jean II, en son nom et en celui de son fils Jean rendit aveu à André de Beaumont, Ec. sgr de Lezay et de la Mothe-St-Heray, à cause de Jeanne de Tersay, sa femme, pour des terres à la Couarde (79), la Coupigère, La Roche de Laugerie, Le Bois-Blouet, la paroisse de Goux (la Couarde, 79), etc. Le 4 juin 1429, il autorise son fils Jean à partager avec ses tantes maternelles les successions de ses ayeul et ayeule maternels. Il était décédé avant le 27 novembre 1443, date du partage de sa succession après avoir fait son testament à Lusignan le 5 octobre 1442. Dans cette pièce, il désigne ses enfants Jean, François et Léonnet comme ses héritiers, élit sa sépulture dans la chapelle de ses prédécesseurs, « joignant et contiguë » de l'église paroissiale de St-Pierre et St-Paul de Pranzay, près Lusignan. Il nomme Jeanne de St-Gelais sa légataire universelle, lègue à Catherine, sa fille naturelle, femme de Jean Fauveau, demeurant à Lusignan, six prévendiers de seigle, mesure de Lusignan, une fois payés sur ses moulins de Chezeau (Andillé, Vienne) et veut que si ses enfants ne remplissent pas entièrement ses dernières volontés, ils soient passibles de 300 livres d'amende, dont moitié pour le roi et moitié pour l'évêque de Poitiers.

V – Jean III GOURJAULT – Ec. sgr de la Millière, la Berlière, la Gonterie et de Mauprié, était sous la tutelle de son père le 5 août 1427.

Il épouse le 20 juin 1430 (*J. Daniel, not. à Niort*) **Jeanne de NUCHÈZE**, fille de feu Guillaume, Chev. sgr de Nuchèze et de Marthe Chasteigner.

Le 14 novembre 1483, étant vieux, il fait hommage au château de Civray de la dime de Passac (Champniers, Vienne), et de terre à Château Garnier (Vienne) par l'entremise de son fils unique **Jean** qui suit.

VI – Jean IV GOURJAULT - Ec. sgr de Mauprié, la Millière et de la Berlière, fait aveu, le 25 septembre 1461, d'un hébergement à Jacques de Beaumont, Chev. sgr de Bressuire, et rendit 3 hommages au roi, le premier, pour la terre de Mauprié, le 19 janvier 1461, le second, en remplacement de son père, le 14 novembre 1483, et le troisième pour la Berlière, le 22 février 1486. Auparavant il avait fait aveu de la Millière, le 8 août 1473 et ne vivait plus le 5 mars 1493.

Il a épousé, le 9 novembre 1450 devant Fournier et Rozières, notaires à St-Maixent, **Jeanne de PARTHENAY**, fille de Jean, Ec., sgr d'Availles, et de Catherine de Maigné (*Arch. Vienne E2 105*) et eut entre autres enfants : 1°- **Jean**, Ec. sgr de la Millière, la Berlière et Mauprié, fait hommage de la Martinière, le 5 mars 1493. Il testa le 17 octobre 1517 et institua les enfants de ses frères comme ses héritiers ; il était décédé avant le 2 avril 1539 ; 2°- **Philippe**, qui suit ; 3°- **Guyon** ; 4°- **Pierre**, chevalier de St-Jean de Jérusalem et hospitalier de Rhodes en 1523, commandeur des Epaux. Il eut deux enfants naturels, Guillaume et Macé Billoque, qui, étant étudiants à l'université de Poitiers, obtinrent de la régente du Royaume des lettres de légitimation datées de St-Just-sur-Lyon, en janvier 1525. (*Arch. Nat., Trésor des Chartes, JJ. 243, n° 2, f° 1*) ; 5°- **Jeanne**, qui, en 1526, était sous la curatelle de son frère Pierre et qui épousa, vers 1530, Arthur de Parthenay, Ec. sgr d'Availles.

VII - Philippe GOURJAULT – Ec. sgr de la Berlière, partagea avec ses frères la succession de leur père, le 10 mai 1498, devant Fradin et Sableau notaires. Il avait figuré, pour son père, en qualité d'archer de la châtellenie de Couhé, le 6 janvier 1477, à la montre passée à Poitiers pour M. de Bressuire par Jean de Lezay et Guy Frotier, ses commissaires, et faisait partie, en 1491, de la garnison du château de Lusignan.

Il épousa au Bourgneuf, paroisse de Chapelle-Bâton (79), le 30 mai 1502 devant Bousserau et Charretier, notaires à St-Maixent, **Catherine REIGNER**, fille de Pierre, Ec. sgr de Bourgneuf et de Catherine de Montalembert, et mourut avant le 17 octobre 1517, d'après le testament de Jean, son frère, passé à Lusignan, laissant pour enfants : 1°- **Jean**, qui suit ; 2°- **Antoinette**, mariée à Pierre Foucault, Ec. sgr de la Salle ; 3°- **Perrette**, épouse, vers 1530, de François de Vivonne, Chev. sgr de Bouguin.

VIII – Jean V GOURJAULT – Ec. sgr de la Millière, la Berlière, la Couarde, etc., partagea, le 22 décembre 1525, sous la tutelle de sa mère, et reçut, le 8 janvier 1536, aveu de l'hébergement de Maupertuis, mouvant de la Berlière, de Pierre Tuiault, Ec.

Il épousa à Verrières, le 12 janvier 1538, devant Pillon et Frugier, notaires sous le sceau de la cour de Mortemer (Vienne), **Françoise TAVEAU**, fille de feu René, Ec. sgr et Baron de Mortemer, et de Marguerite de Beauvilliers, en présence de son cousin Mery Gourjault (7^{ème} degré). Ils eurent pour enfant : - **Pierre**, qui suit.

Jean rendit aveu de la Berlière, mouvant de St-Maixent, le 2 avril 1539 et le 25 août 1561, à François Aubert, lieutenant général à Poitiers et par son fils, le 4 novembre 1578, à Gabrielle de Rochechouart, pour le village de la Couarde. Il est cité dans le dénombrement de Château-Larcher, rendu au roi le 14 avril 1558 par François de Rochechouart, comme devant à ce dernier un hommage-lige à cause de Françoise Taveau, son épouse, en raison du fief des Hautes Vergnes (Marnay, Vienne). Il devait également un hommage-lige pour son hôtel de Vallenfray (Sommières, Vienne) à cause de son épouse et un autre pour les villages de la Jarrige et de l'Huilerie (Vaux en Couhé, Vienne), chacun de ces hommages à nuance de seigneur et d'homme. (*Mém. Ant. Ouest 1875, p. 405-406*) Jean avait été exempté en 1557 des ban et arrière ban, étant au service du roi, en pays de Piémont, sous la charge du maréchal de Brissac (*Clairambault, p. 496*).

Les Gourjault se rangèrent du côté de la réforme au XVI^{ème} siècle, dans les temps où elle était le plus violemment persécutée. Jean, fut probablement élevé par sa mère Catherine Régnier dans les idées nouvelles et c'est lui, sans doute, ou son fils Pierre qui rebâtit le château de la Millière, détruit pendant les guerres de religion.

Les Gourjault, seigneurs de la Millière, voulurent établir le culte réformé chez eux ; mais c'était là un privilège que l'édit de 1577 accordait seulement aux gentilshommes hauts justiciers. Or la Millière n'avait que moyenne juridiction et relevait de Couhé. Il fallait donc commencer par ériger le fief en châtellenie. Le baron de Couhé, fervent protestant et l'un des chefs du parti huguenot, s'y prêta volontiers et, le 17 mai 1578, octroya à Jean Gourjault le droit de haute justice. (*Notes sur Couhé, Lièvre*) Toutefois, le seigneur de Couhé se réserva les appels et limita à trois le nombre des notaires que pourrait avoir la nouvelle châtellenie. Cette justice était dans le ressort du juge royal de Saint-Maixent. Le culte put dès lors se célébrer au château. Toutefois l'édit de 1577 n'ayant pas mis fin aux troubles, ce ne fut qu'après celui de Nantes que les Gourjault demandèrent un pasteur au colloque tenu à Couhé le 28 octobre 1598.

IX – Pierre GOURJAULT – Ecuyer, sgr de Passac (Champniers, Vienne), la Millière, Panièvre, (Chaunay, Vienne), la Groye-Parthenay (Aigonnay, 79), la Mothe-Fayolle, etc., gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, rendit hommage, au nom de son père pour le village de la Couarde le 4 novembre 1578. Il fit également hommage de la Millière le 13 mars 1593, le dénombrement de cette terre le 30 mars de la même année. Il fit hommage le 15 janvier 1594, à la châtellenie de St-Maixent, pour ses château et seigneurie de la Berlière, et aveu de Panièvre le 6 juin 1594. (*Arch. Vienne, Couhé, reg. 196*). Il fit partie de l'assemblée des protestants de Loudun en 1596 et fut député à celle de Châtellerauld l'année suivante. En 1601, il réclame Faure, son ministre de Passac, que le synode de Poitou avait donné à l'église du Vigean. Il avait établi le culte dans son château de la Millière.

Dans le dénombrement de la baronnie de Couhé rendu le 13 avril 1603 à l'abbé de St-Maixent par Gabriel de Saint-Georges, Baron du lieu, ce dernier précise « La maison et fort, terre et seigneurie de la Millière et ses appartenances tenu par Pierre Gourjault, Escuyer, à 40 jours et 40 nuits de service à la porte de notre dit chatel de Couhé et 10 sols de chambellage en droits de haute, moyenne et basse justice en appelant au jugement des procès criminels nos officiers du dit Couhé ». (*Dom Fonteneau – LXXXI, p. 231*) Au cours du siècle, la garde fut réduite à 2 jours, exigibles seulement quand la nécessité le requerrait.

Il avait épousé, à la Groye-Parthenay, le 3 septembre 1571 devant Nicolas Pyneau, notaire sous le scel de St-Maixent, **Marie GEOFFROY**, fille de feu Charles, Ec. sgr de Dompierre, en Aunis, et de Damienne de Parthenay. Il ne vivait plus le 5 janvier 1604, date d'un partage entre sa veuve et Jean son fils aîné. Ils eurent comme enfants : 1^o- **Jean**, l'aîné qui suit ; 2^o- **Charles**, Ec., sgr de Panièvre, Bessé (Thorigné, 79), Monts (Prahecq, 79), crée la branche de la Bessière ; 3^o- **Claude**, Ec. sgr de la Fayolle et de Venours (Rouillé, Vienne) auteur de la branche de Venours ; 4^o- **Jean**, le jeune, auteur de la branche de la Berlière ; 5^o- **Paul**, Ec. qui prit part au partage du 25 avril 1606, sous la tutelle de sa mère, avec Jean, son frère aîné et qui mourut sans postérité ; 6^o- **Marie**, mariée le 31 août 1600 à Bertrand de Pons, Chev., sgr de St-Maurice, et qui, veuve, testa en 1645.

X – Jean VI GOURJAULT – Chevalier, sgr de la Millière, Cujalais (Ceaux en Couhé, Vienne), Mauprié, Passac, la Groye-Parthenay, etc., partagea avec sa mère déjà veuve, le 5 janvier 1604, et encore avec ses frères, sous la tutelle de leur mère, le 25 avril 1606. (*Arch. Vienne, E2 105*)

Il s'était marié, le 28 janvier 1604 à **Anne de SAINT-GEORGES-VÉRAC**, fille de Joachim, Baron de Couhé-Vérac, etc., et de Louise du Fou du Vigean. Ils eurent pour enfants : 1^o- **Olivier**, qui suit ; 2^o- **Gabriel**, Ec., sgr de Mauprié ; 3^o- **Marie**, mariée le 10 mai 1621 devant Turcault et Pérochon, notaires de la Châtellenie de la Millière, à Louis de Marconnay, Chev. sgr du dit lieu et de Villiers, en présence de Charles Gourjault, Chev., sgr de Panièvre, son oncle, et de ses frères Olivier et Gabriel. Elle reçut en dot la somme de 27 000 livres ; 4^o- **Louise**, épousa le 17 octobre 1688 devant Pérochon, notaire à la Millière, Philippe de Saint-Georges, Ec., sgr de Suaux ; 5^o- **Madeleine**, mariée le 8 avril 1637 devant Guédon et Pérochon, notaires à la Millière, à Jacques Mauclerc, Ec., sgr de la Muzanchère ; reçut en dot 33 000 livres.

Il donnait, le 16 septembre 1608, la maison des Barauderies avec ses dépendances, près de la Font-de-Cé (Lusignan, Vienne) pour servir de temple (*Lièvre, Histoire des protestants du Poitou, I, p.273*). Il reçut de

son beau-frère, Joachim de Saint-Georges, le droit de haute justice sur sa terre de la Millière le 26 janvier 1609, en fit le dénombrement le 6 mai 1613 et l'hommage le 25 novembre de la même année (*Arch. Vienne, Couhé, reg. 196*) et vendit, le 7 janvier 1617, les droits de succession de sa femme à elle échus par la mort de Gabriel de Saint-Georges, son frère aîné, à Olivier de Saint-Georges. (*Id., id.*) Le 2 août 1623, il avoue tenir du seigneur de Château Larcher, à hommage lige au devoir d'un cheval de service apprécié, 60 sols à muance de seigneur et d'homme, son châtel et sa châtellenie de Cujalais, qu'il avait achetés des héritiers de la famille de Pardaillan (*Mem. Ant. Ouest 1875, p. 422*). Le 29 août 1634, il fit don à Louise Gourjault, sa fille, épouse de Philippe de St-Georges, d'une somme de 1 000 livres provenant de celle de 6 000 livres d'un legs à lui fait par Madeleine Geoffroy, sa tante (*Preuves de St-Cyr.*). Jean ne vivait plus en 1640.

XI – Olivier Gourjault – Chevalier, sgr de la Millière, Cujalais, Mauprié et de Passac

Il épousa, le 13 ou 16 mars 1627 (*Dom Fonteneau, t. CXXXIII*) alias le 20 avril 1633 devant Moiseau et Rousseau, notaires à Aulnay, (17) **Elisabeth GILLIER**, fille de Claude, Baron de Mauzé et de Marie de Vivonne.. Ils eurent pour enfants : **1°- Claude**, qui suit ; **2°- Louis**, sgr de Passac, qui fut maintenu dans sa noblesse par Barentin, en 1667, et qui, le 1^{er} décembre 1683, fait hommage au roi de son fief de Passac, relevant du château de Civray. Il avait épousé le 30 décembre 1652 devant Bruneteau et Payen, notaires d'Aubigny et Faye, Marie du Fay. D'après M. Lièvre, il abjura à la révocation de l'Edit de Nantes et fut, malgré cela arrêté comme protestant en 1696 ; **3°- Olivier**, Chev., sgr de la Millière, Mauprié, Boisdevert, etc., auteur de la branche de Mauprié ; **4°- Pierre**, Ec., sgr de Cujalais, vivant en 1658 ; **5°- Anne**, avait été enfermée dans plusieurs couvents en France, se maria ensuite à Charles du Verger de Mouroy, Chev., sgr de Mouroy et de Paizay-le-Chapt (79). Ils s'expatrièrent en 1689 en Hollande, qu'ils quittèrent en 1695 pour se réfugier près de la Duchesse de Brunswich. Anne décéda à Zell en 1700 ; **6°- Marie**, mariée le 16 mars 1658 devant Daloue, notaire à la Millière, à Philippe de Saint-Georges, Chev., sgr de Suaux, son cousin germain.

En 1651, Olivier assista à la réunion de la noblesse du Poitou, convoquée à Poitiers pour nommer des députés aux États de Tours. Il fit le dénombrement de la Millière le 13 juillet 1655 et en rendit hommage le 23 décembre de la même année (*Arch. Vienne, Couhé, reg. 198*)

XII – Claude GOURJAULT – Ecuyer, sgr de la Millière et de Mauprié.

Il épousa le 23 septembre 1651, **Gabrielle Le GEAY**, fille d'André, Ec., sgr de la Raslière, et de Gabrielle Mauclerc. Ils eurent pour enfants : **1°- Adrien**, qui suit ; **2°- Jacques-Claude**, sgr de la Raslière (Boissière, près de Montaigu, Vendée), assista au mariage de son frère Adrien, en 1675, présenta une requête en 1676 et s'expatria pour cause de religion après avoir sacrifié plus de 12 000 livres de revenu. Capitaine de cavalerie, il s'ennrôla dans l'armée de l'électeur de Brandebourg ; **3°- Louis**, Chev., sgr de la Guignardière ; **4°- Louise-Elisabeth**, mariée le 8 février 1679, à Louis de Marconnay, Chev., sgr de Marconnay, passèrent à l'étranger à la révocation de l'Édit de Nantes. Louis est fils de Gabriel marié en 1649 à Marie Rogier et petit-fils de Louis marié en 1621 à Marie Gourjault ; **5°- Françoise-Olive**, se réfugia à Werder le 31 décembre 1699 et mourut à Berlin en 1727.

Claude, laissa une tache à son nom : il tua, nous ne savons dans quelles circonstances, un jeune gentilhomme nommé l'Eschasserie. Le père de la victime, ne demandant justice qu'à son épée, égorga à son tour le meurtrier dans une rixe, ou, pour mieux dire, un véritable combat où 25 hommes restèrent sur le terrain. La veuve de Claude, Gabrielle Legeay, mourut à Paris, en 1662, dans le cours du procès qui fut la suite de cette affaire, et qui coûta à la famille une notable partie de sa fortune.

Le 20 février 1673, Elisabeth Gillier, grand-mère des enfants mineurs de Claude, demande à être déchargée de leur tutelle. (*Arch. Vienne, E2 104*)

XIII – Adrien GOURJAULT – Chevalier, sgr de la Millière, Cujalais, la Raslière.

Il épousa, le 1^{er} mai 1675, **Marie-Anne d'OCOY**, fille de François, Chev., sgr de Couvrelles, et d'Anne Gombaud qui, devenue veuve, se remaria le 10 février 1699, à Jean-Paul Chevalier, Chev., sgr de la Mothe-d'Ayron.

Le 25 juin 1679, devant J. Treuille, notaire, il partagea avec ses frères et sœurs, ses oncles et tantes, la succession de feu Olivier Gourjault, son aïeul. Il était en contestation, en 1691, avec Pierre de Marconnay, curateur des enfants de feu Louis de Marconnay et de Marie Elisabeth Gourjault, sa femme, héritiers de la dite Gourjault, leur mère. (*Arch. Vienne, E2 105*)

Par l'arrêt du conseil du 6 août 1665, le culte protestant fut interdit à la Millière, comme en tant d'autres lieux, Adrien, n'avait même pas comparu, mais cet arrêt qui, pour le Poitou, équivalait presque à une révocation des édits, souleva de telles plaintes que, le 19 janvier suivant, le conseil crut devoir l'atténuer en autorisant les gentilshommes hauts justiciers à faire prêcher dans leurs maisons après avoir justifié qu'à l'époque de l'édit de Nantes leurs fiefs jouissaient de la qualité requise. Cette fois le châtelain produisit ses titres, et il s'ensuivit avec le clergé un procès qui dix ans après durait encore. Il aurait maintenu ses droits assez mollement ; mais son aïeule, Elisabeth Gillier, douairière de la Millière, les défendit avec une résolution que ne découragea ni la longueur calculée de la procédure ni le propre découragement de ses amis et des gens d'affaires qui n'osaient plus intervenir dans une question de cette nature. Son avocat au conseil du roi lui écrivait en 1673 : "*Ces messieurs solliciteraient pour vous dans une affaire autre que de religion ; mais en celle-ci je ne crois pas qu'ils*

s'en mêlent ; c'est un péché qui ne leur serait pardonné ni en ce siècle ni dans l'autre."

En attendant, le culte se célébrait à la Millière, où les pasteurs des environs venaient de temps à autre. Le 6 mai 1675, le pasteur de Couhé vient baptiser Olivier, né le 17 mars, fils de Olivier GOURJAULT Chevalier seigneur de Boisdevers et dame Hélène de GREEN de Saint Marsault. Le parrain est Louis de GREEN de Saint Marsault et la marraine Marie Élisabeth GOURJAULT. On finit même, en 1677, par en avoir un à demeure. Le nom de champ du temple que porte un terrain contigu au château peut faire penser qu'il y eut un oratoire, à moins qu'il ne rappelle une éventuelle occupation du site par les Templiers. C'est au-dessus du village, le long de la route qui monte au château, à mi-pente, que les protestants de la contrée avaient leur cimetière.

Cependant, le gouvernement avait beau multiplier les vexations, la Réforme ne perdait pas de terrain ; il se décida alors à recourir à la violence. Les dragons, envoyés en mission dans le Poitou convertirent environ 35 protestants dans la paroisse de Romagne, et une quinzaine dans celle de Champagné Saint-Hilaire. C'est à peu près tout ce qu'il y en avait. On ne devait pas après cela voir grand inconvénient à laisser prêcher à la Millière, car il était sévèrement interdit à ceux qui avaient abjuré de reparaître au temple. Le 1er juin 1682, un arrêt permit à Adrien Gourjault de faire célébrer le culte chez lui comme étant fondé en droit de haute justice. Le registre des actes de baptêmes et de mariages dressés à la Millière par le pasteur Briand du 06 septembre 1682 au 21 mars 1683 a été conservé. On y relève, entre autres, un mariage dont la mariée est de Cognac et le marié de Poitiers. Il semble que le bouche à oreille fonctionnait bien. Mais le privilège se trouvait entouré de restrictions qui le rendaient presque illusoire, et bientôt on en mit encore de nouvelles. Le 4 septembre 1684, un arrêt obligea les gentilshommes protestants à produire des titres constatant non seulement leur qualité de hauts justiciers, mais la possession continue et en ligne directe de leurs fiefs depuis l'Édit de Nantes. C'est ce que fit Gourjault, mais comme la Cour était décidée à en finir, elle lui envoya des dragons qui mirent tout sens dessus dessous au château. Enfin le 17 octobre 1685 l'Édit de Nantes fut révoqué.

Adrien, après avoir résisté aux dragons chargés de le convertir, se laissa gagner par les promesses de l'intendant Foucault, qui, dans les premiers jours de novembre 1685, avait réuni à Poitiers la noblesse huguenote afin de la catéchiser. Gourjault devait, pendant la séance, abjurer avec éclat pour donner l'exemple ; mais un autre fut plus prompt que lui et, en se prononçant le premier, mérita une pension. Adrien du reste, n'abjura que du bout des lèvres, comme semble le prouver son testament dépourvu de toutes les formules catholiques habituelles. Il fut inhumé dans l'église de Romagne le 23 novembre 1695, n'ayant pas eu d'enfant légitime, laissant ses biens à Louis de Marconnay, son neveu. Il eut par contre de nombreux bâtards baptisés dans la religion catholique : le 6 février 1686, baptême à Champagné Saint-Hilaire de Catherine, fille naturelle de messire Adrien Gourjault, chevalier, Sr de la Millière et Cujalais de la paroisse de Romagne et de Jeanne Viet ; le 4 juin 1689, baptême à Champagné Saint Hilaire de Marie-Anne fille illégitime d'Adrien Gourjault et de Jacqueline Lucqueau ; le 4 novembre 1690, baptême à Vaux en Couhé d'Adrien, fils illégitime d'Adrien Gourjault et de Jeanne Bastard de la paroisse de St Bry du diocèse d'Angoulême ; le 12 avril 1691, baptême à Vaux d'Adrien, fils illégitime de mess. Adrien Gourjault et de Marguerite Martin de la paroisse de Jarnac en Angoumois ; le 23 mai 1694 baptême à Champagné Saint Hilaire de René, fils illégitime d'Adrien Gourjault et de Marie Moreau ; le 5 mai 1695, baptême à Champagné Saint Hilaire d'Élisabeth, fille naturelle d'Adrien Gourjault et de Renée Rozet.

– **Gabriel de MARCONNAY** – Chevalier, sgr de Marconnay, la Tour, Villiers. Fils de Louis de Marconnay qui épousa par contrat du 8 février 1679, passé devant Gaschet, notaire, **Louise-Élisabeth GOURJAULT**, fille de Claude chev., sgr de la Millière et de Gabrielle Legeay.

Il épousa, le 20 novembre 1649, **Marie ROGIER**, fille de feu Jean, Ec., sgr d'Iray et de Thurs. Ils eurent pour enfants : 1^o- **Louis**, qui suit ; 2^o- **Gabriel**, qui, le 12 avril 1666 était sous la tutelle de Claude du Bellay, Chev., sgr de Danché, pour le partage des biens de Louis de Marconnay et de Marie Gourjault, ses grands-parents (*Cab. de d'Hozier, 226*) ; 3^o- **Pierre**, Chev., sgr de Laubouinière, lieutenant au régiment de Touraine-infanterie, curateur des enfants de Louis de Marconnay, son frère, et d'Élisabeth Gourjault, rendit hommage de la Millière le 3 juin 1697, et dénombrement le 7 juillet suivant (*Arch. Vienne Couhé, S 196, A. T. 1^o*) ; 4^o- **Louise**, qui épousa à Saumur devant Gautier, notaire, (*Arch. Vienne, E2, 98*) Henri-Charles Fouquet, Ec., sgr de Bourniseaux. Ils quittèrent la France pour cause de religion en 1680 et allèrent se fixer en Prusse.

– **Louis de MARCONNAY** – Chevalier, sgr de Marconnay, Villiers, obtint, le 6 février 1675 un certificat attestant qu'il avait servi le roi dans la campagne de 1673, dans le corps de la noblesse d'Anjou, et que, le 18 novembre 1674, il avait obtenu l'autorisation de rentrer chez lui (*Gén. de Marconnay*).

Il épousa, par contrat du 8 février 1679, passé devant Gaschet, notaire, **Louise-Élisabeth GOURJAULT**, fille de Claude, Chev., sgr de la Millière, et de Gabrielle Legeay, en présence d'Olivier de Marconnay, son oncle, représentant sa mère. Le 31 mai 1683, devant le même notaire, ils se firent donation mutuelle (*Chérin, 130*). Ils eurent pour enfants : 1^o- **Louis**, qui suit ; 2^o- **Marie-Anne**, âgée de 10 ans en 1690 ; 3^o- **Louise**, âgée de 8 ans à la même date. Elle épousa le 25 novembre 1727, Calixte Foucher, Chev. sgr de Brandeau, veuf de Claude-Marie-Madeleine Robert de Lézardière et d'Anne Guichard (*Gén. Foucher*). Elle fut inhumée en l'église de Romagne le 1^{er} juin 1761, dans la chapelle de la Vierge, âgée de 85 ans, en présence de Louis-Gabriel de Marconnay, Chev., sgr, Marquis de la Millière, et de son épouse, Louise-Élisabeth-Françoise

de Marconnay ; 4°- **Marie-Olive**, âgée de 7 ans en 1690 ; 5°- **Madeleine**, âgée de 4 ans en 1690. Elle épousa à Romagne, le 8 juillet 1728, Gabriel Raoul, Chev., sgr des Châteliers.

A la révocation de l'Édit de Nantes Louis, de Marconnay et Élisabeth Gourjault, sont contraints de s'exiler en Prusse en laissant leurs 5 enfants en France où ils seront élevés dans la religion catholique.

Dans l'exil, ils eurent d'autres enfants : 6°- **Christian-Louis**, mort en bas âge ; 7°- **Jean-Pierre**, également mort en bas âge ; 8°- **Charles-Octave**, conseiller d'ambassade puis des guerres et des domaines du roi de Prusse. Il épousa Louise de Covenant, fille de Gabriel, conseiller au parlement d'Orange, et d'Élisabeth de Beaucroix, dont il eut entre autres Louise-Françoise-Élisabeth qui, en 1749, abjura le protestantisme en l'église des Capucins de Paris (*Gazette de France*, III, p. 518) et épousa le 21 août 1749, son cousin Louis-Gabriel de Marconnay, chev., sgr de Marconnay. Lors de l'inhumation de sa tante Louise, dans l'église de Romagne, il est Marquis de la Millière. Voir ci-après ; 9°- **Henriette**.

XIV – Louis de MARCONNAY – Chevalier, seigneur, Marquis de la Millière, sgr de Marconnay, etc., âgé de 9 ans en 1690. Adrien Gourjault, sgr de la Millière, son oncle, décédé en 1695 sans postérité, lui avait légué ses biens. Après l'émigration de ses parents, leurs biens lui furent attribués ainsi qu'à ses frères et sœurs restés en France, qui étaient sous la tutelle de Pierre de Marconnay, Chev., sgr de Laubouinière. Celui-ci était en 1691, en contestation avec Adrien Gourjault, oncle maternel des enfants (*Arch. Vienne*, E2, 105), et, le 8 juin 1697, rendit hommage de la Millière et dénombrement le 7 juillet suivant (*Arch. Vienne*, Couhé, S. 196. A. T. 1°).

Il épousa **Marie-Anne-Louise de RECHIGNEVOISIN de GURON**, fille de Louis-Archambault, Ec., sgr de Guron et de Marie-Anne Forest (*Gén. de Rechignevoisin*). Elle mourut le 13 et fut inhumée le 15 octobre 1724 dans l'église de Romagne.

Le 15 juillet 1718, Louis rendit, à cause de sa femme, hommage de Guron, paroisse de Payré, mouvant de Lusignan, au devoir de la garde au château et à 60 sous de loyaux-aides (*Arch. Nat. P. 438*). Le 5 juin 1720, demeurant à la Millière, en son nom et en celui de sa femme, il donna quittance à Anne Forest, veuve de Bonaventure Frotier, sgr Marquis de la Messelière, de 3 500 livres pour l'amortissement d'une rente constituée au profit de Marie-Anne Forest, veuve de Rimbault de Rechignevoisin, mère de la dite Marie-Anne-Louise de Rechignevoisin (*Dossiers bleus*, 426). En 1739, il rendit aveu au chapitre de St-Hilaire-le-Grand de Poitiers pour les eaux de la Millière et reconnu n'avoir aucun droit de féodalité sur le tènement de Beauvais (*Arch. Vienne*, G. 753, *Chapitre de St-Hilaire*). Le 14 mai 1737, la succession de sa femme était partagée entre ses héritiers (*Notes du Cte d'Orfeuille*). Il partagea avec sa sœur Louise, veuve de Calixte Foucher, et les autres héritiers paternels, la succession de Jean-Louis Rogier, Chev., sgr de Belleville et de Lésigny, capitaine au régiment de dragons, Chevalier de St-Louis.

De 1719 à 1721, le seigneur de la Millière modernisa le château et fit construire parallèlement à la rivière un corps de logis. (*Arch. de la Vienne*, E², 104, 105, 136-138; - D. Fonteneau, *Manusc.*, t. XXXV et LXXXIII; - Lièvre, *Histoire des Protestants du Poitou*, t. III, 111-117, 158-160.)

Louis de Marconnay mourut à Paris, le 13 juillet 1745, âgé de 64 ans, sans postérité.

XV – Louis-Gabriel de MARCONNAY – Chev., sgr de Marconnay, la Millière, Villiers, etc., baptisé à St-Hilaire de Mazeuil le 21 avril 1717. Il est fils de Jean-Louis marié en 1708 à Marie-Gabrielle Razilly. Jean-Louis était fils de Louis de Marconnay marié en 1676 à Suzanne Marin. Louis était fils de Louis, marié en 1621 à Marie Gourjault. Il partagea le 16 décembre 1751 les biens de ses père et mère et eut les terres de Laubouinière (Deux-Sèvres) et de Fontenay en Touraine (Marçay, Indre et Loire). Capitaine au régiment de Dauphin-infanterie.

Il a épousé en Pologne, puis en France, par contrat du 21 août 1749, passé au château de Mornay devant Dubois, notaire du grenier à sel de Mirebeau, **Louise-Françoise-Elisabeth de MARCONNAY**, fille de Charles-Octave et de Louise de Covenant, en présence de Michel-Louis de Marconnay, Chev., sgr de Marconnay, de Louis-Jean de Marconnay, Chev., sgr de Châteauneuf, ses frères. Elle eut ses droits sur les successions de ses aïeul et aïeule et de Louis de Marconnay, Chev., sgr de Marconnay, Villiers, son oncle (*Carré de d'Hozier*, 411). Elle reçut, en mars 1757, des lettres de naturalité données par le roi à Versailles. Elle s'était convertie à la religion catholique, demeurait en Poitou avec son mari et désirait y finir ses jours (*Id.*). Elle fut marraine, le 19 mars 1784, de la cloche de Vouzailles (Deux-Sèvres). Ils eurent : 1°- **Louis-Michel**, qui suit ; 2°- **Louis-Armand**, Chev., né à Poitiers en 1751, officier au régiment du Perche, décédé à Bordeaux, paroisse St-Seurin, le 18 mai 1777, âgé de 26 ans ; 3°- **Louis-Isaac-Auguste**, décédé le 18 et inhumé le 19 août 1767 à St-Didier de Poitiers, âgé de 10 à 11 ans ; 4°- autre **Louis-Isaac-Auguste**, Chev., Baron du Puy-du-Fou, sgr des Épesses, Mazeuil et Marnay, dit Marquis de Marconnay. Il émigra en 1791 et fit la campagne de 1792 en qualité d'aide de camp du duc de Montmorency-Luxembourg, commandant le bataillon du Poitou. Il fut tué avec les Chouans en 1795. Il avait épousé à Semur en Auxois le 24 février 1783, Louise de Badier, fille de Denis-Claude-Nicolas, Bon de Julienay et de Marie-Madeleine-Edmée Berthier ; 5°- **Louis-Gabriel-Marie**, Chev., sgr de Villiers, né en 1758, officier au régiment Dauphin-infanterie, épousa à Metz, le 3 juillet 1787, Marie-Apolline Georges de Chelaincourt, fille de Nicolas-Christophe, conseiller au Parlement de Metz, et d'Anne Leconte d'Humbepierre, sa seconde femme. C'est vraisemblablement lui qui décéda à Poitiers le 25 avril 1832 ; 6°- **Pierre-Louis**, né le 20 et baptisé à Notre-Dame-la-Petite de Poitiers le 21 janvier 1763 ; 7°- **Louise-**

Frédérique-Octave, née et baptisée, même paroisse le 26 juin 1764. Elle épousa, le 18 juin 1781, Charles-Louis Bunault de Montbrun, capitaine de dragons.

XVI – Louis-Michel de Marconnay - Chev., sgr de Marconnay, Marquis de la Millière, né le 14 et baptisé le 15 décembre 1749 à Mazeuil (*Carré de d'Hozier, 411*). Enseigne à drapeau dans la compagnie de Kergorlay le 20 mars 1768, sous-lieutenant de la compagnie des Gallois de la Tour le 2 mars 1777, lieutenant en second de la compagnie de Fontenu le 3 septembre 1780, Chevalier de St-Louis le 1^{er} juillet 1784.

Il épousa à Onzain (Loir et Cher) le 1^{er} septembre 1769, **Angélique-Renée-Françoise de PÉAN**, fille de Michel-Jean-Hugues, Comte de Rostaing, Marquis de Bizy, sgr d'Onzain, et d'Angélique-Geneviève Renaud d'Avesnes. Elle mourut à Paris le 18 mars 1779, âgée de 28 ans, sans postérité. Il épousa en secondes noces **Louise-Joséphine TITON** dont il eut : **Louise-Cécile-Maximilienne**, morte à Paris le 2 décembre 1888, sans alliance.

Louis-Michel émigra en 1792, il servit à l'armée des Princes comme capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes et fut nommé colonel sous la Restauration. Il mourut à Loudun le 18 août 1844, âgé de 97ans.

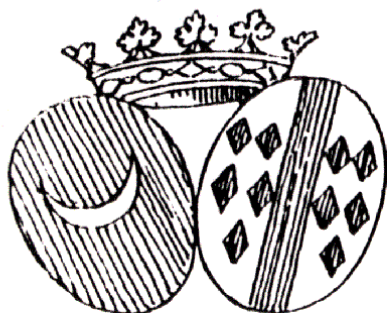
Nota : Les notes ci-dessus sont extraites en majorité du « Dictionnaire des Familles de l'Ancien Poitou » de Beauchet-Filleau.

Le droit de haute justice des seigneurs de la Millière s'étendait sur la partie du bourg de ce nom qui se trouve au-delà de l'eau et sur la gauche du chemin de Champagné Saint-Hilaire à Romagne (le reste dépend de Champagné Saint-Hilaire) et sur les villages de la Gaudière, les Moinières, Chaume et Sais, placés dans la paroisse de Champagné Saint-Hilaire.

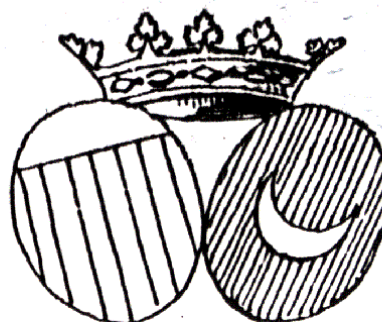
Un cimetière des seigneurs se trouvait en bordure du château au nord-est des bâtiments actuels. Il n'existe plus ni dalle ni monument funéraire pour attester la destination primitive de ce lieu.

Deux épouses de seigneurs sont inhumées dans l'église de Romagne.

CY. GIST. LE. CORPS. DE. HAUTE. ET.
 PVISSANTE. DAME. MARIE. ANNE. DE
 RECHIGNEVOISINT. DE. GYRON.
 EN. SON. VIVANT. EPOUSE. DE.
 MESIRE. LOUIS. DEMARCON.
 AY. CHEVALIER. SEIGNEVR. MARQ.
 IS. DE LA MILLIERE. LA. RALIERE. ET
 AUTRE. LIEUX. LA. QUELLE. EST.
 DECEDEE. A. LA. MILLIERE. LE. 13
 OCTOBRE. 1726. PRIEZ. DIEV. POUR
 LE. REPOS. DE. SON. AME.



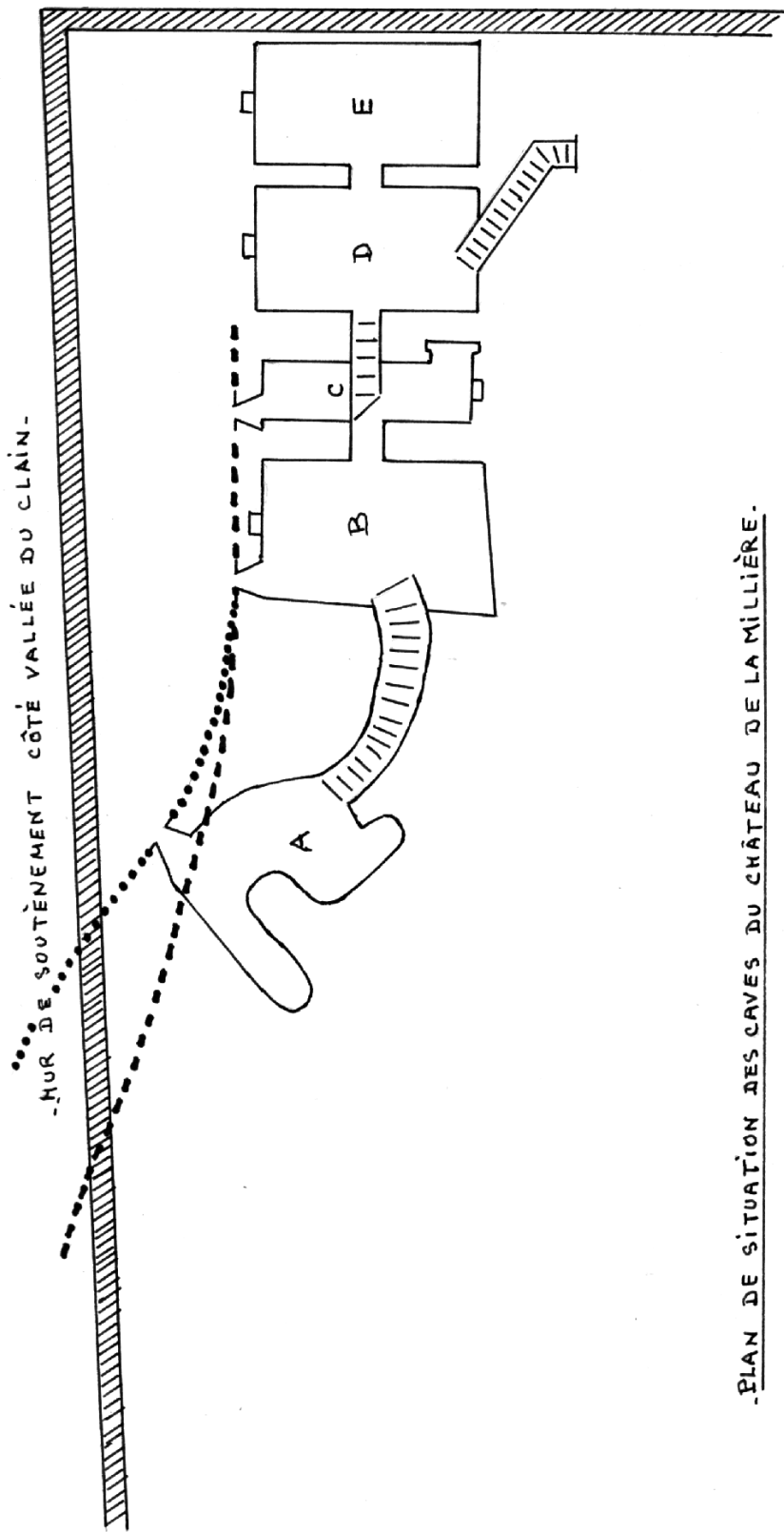
SY. GIST. LE. CORPS. DE. DE
 FVITE. DAME. MARIANNE.
 FROTIER. VEVVE. DE. DEFVNT.
 MESIRE. LOUIS. DE. RECHIGNE.
 VOISINT. VIVANT. CHEVALI.
 ER. SEIGNEVR. MARQUIS. DE.
 GYRON. LA. QUELLE. DECEDA.
 A. LA. MILLIERE. LE. 21. DE. DE
 CEMBRE. 1718. PRIE. DIEV. POUR.
 LE. REPOS. DE. SON. AME.



Dalles funéraires dans l'église de Romagne

LE LÉGENDAIRE DE LA MILLIERE.

On assure que la végétation périlite sur l'emplacement du cimetière seigneurial où la tradition locale veut qu'un seigneur soit enterré avec son armure à côté d'une ponne remplie d'or. (La « ponne » est un grand cuvier en pierre ou en terre cuite)

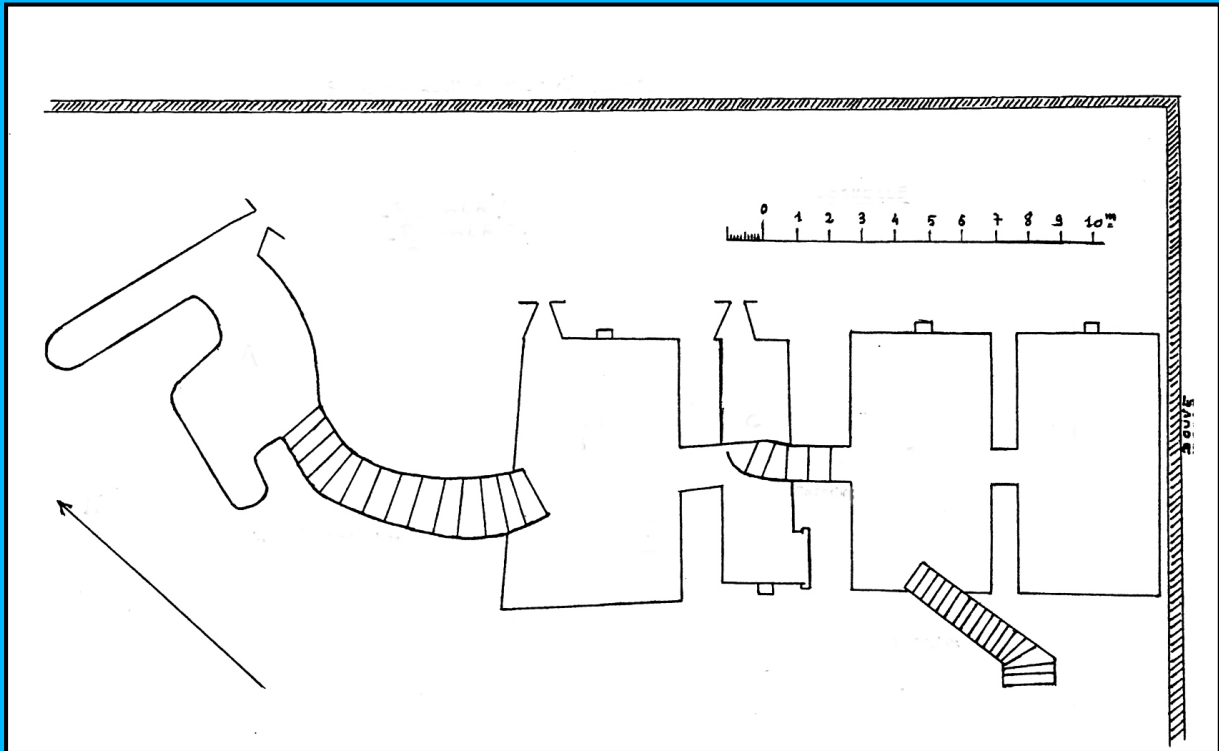


PLAN DE SITUATION DES CAVES DU CHÂTEAU DE LA MILLIÈRE.

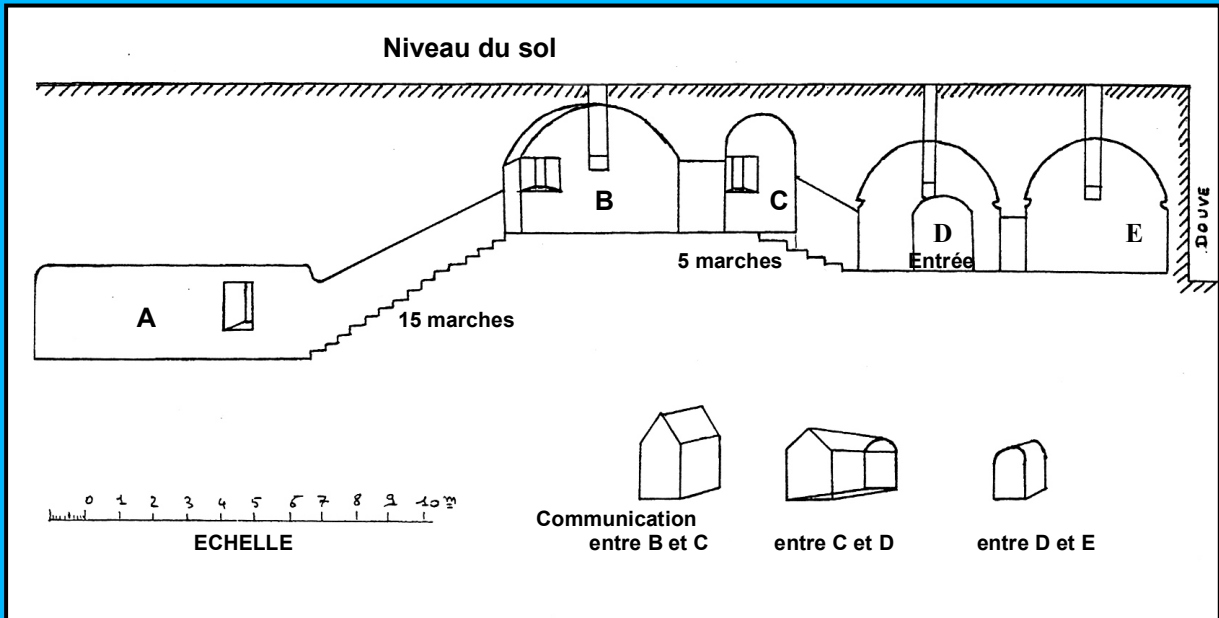
- Tracé original de la falaise au niveau de la salle A .
- Tracé original de la falaise au niveau des salles B etc .

⊕ Puits

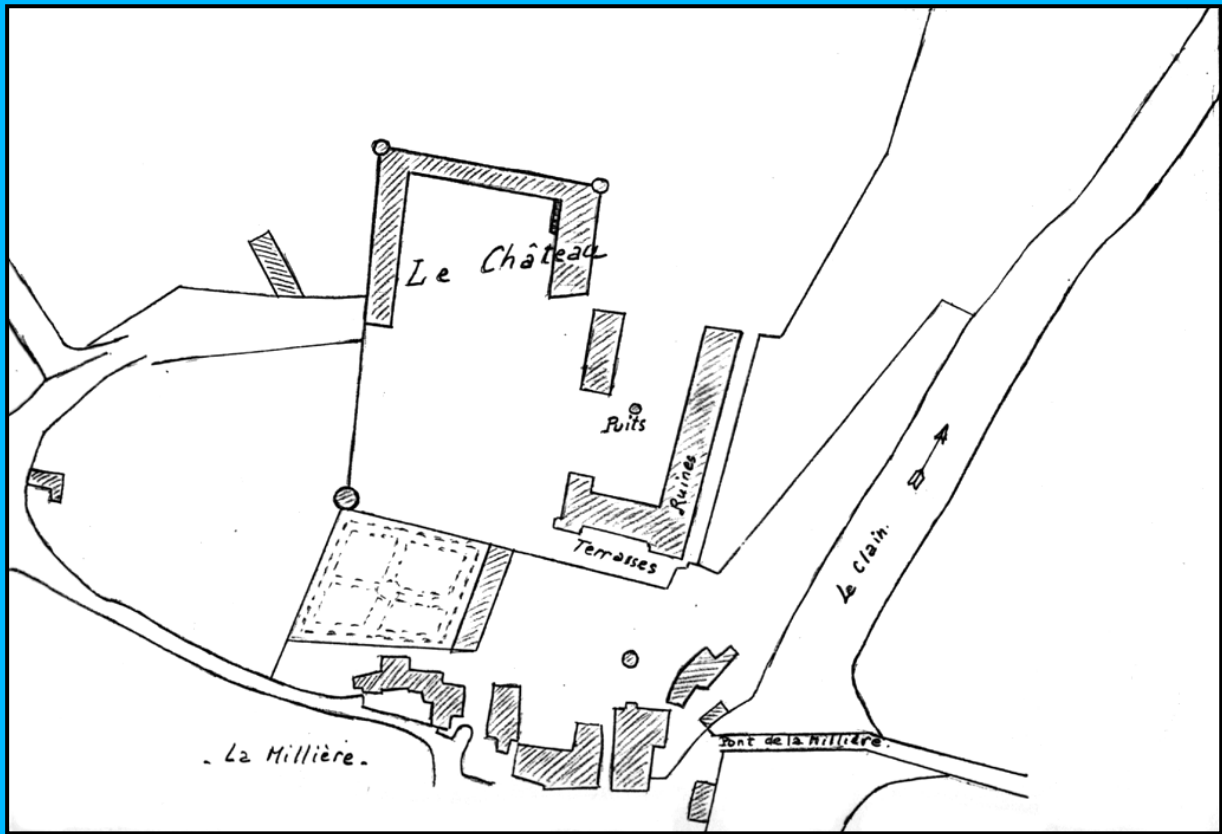
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
Echelle



VUE EN PLAN DES CAVES DU CHÂTEAU DE LA MILLIÈRE



VUE EN COUPE DES CAVES DU CHÂTEAU DE LA MILLIÈRE



La Millière. Cadastre de 1869. Echelle 1/2200



La Millière. Cadastre de 1989. Echelle 1/2200



ENSEIGNE DE L'AUBERGE DE LA MILLIERE

"A gauche, une jeune femme à la poitrine opulente et nue, mais qui au dessous du buste prend la forme d'un poisson; c'est la syrène antique. A droite, la longue robe de la jeune femme dissimule à peine une affreuse queue de reptile; c'est la fée du Poitou, la Mélusine. Elle tient dans ses bras un renard qu'elle caresse. Ces emblèmes de séduction et de ruse, choisis comme enseigne par l'hôtelier auraient du donner à réfléchir aux voyageurs; mais qui pouvait croire que lui-même leur prêchait la défiance alors que la syrène tient un miroir, symbole de vérité". (Pasteur Lièvre)